



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE  
AU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN  
A L'OCCASION DU FESTIVAL ARC ATLANTIQUE  
LE LUNDI 13 JUILLET 2009**

*EH/CB*

*APM 09/0803*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu la demande présentée par le service Environnement et Développement Durable,*

*Considérant qu'il importe d'assurer le bon déroulement de cette manifestation,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : A l'occasion du Festival Arc Atlantique, le groupe musical HISSE ET HO « chants marins » est autorisé à se produire au Marché Central de Royan le lundi 13 juillet 2009 de 11h00 à 12h30.*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 9 juillet 2009

*Fait à ROYAN, le 1<sup>er</sup> juillet 2009*  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT